

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_051

~~~~~

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE PREVOYANCE DES AGENTS</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
- Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;
- Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-057 en date du 30 mai 2017 décidant la mise en place d'une participation à la garantie prévoyance maintien de salaire ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une participation mensuelle de 13 € aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- **PREND ACTE** que le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

- **CHARGE** le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet à partir du mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*